

2341 - Actions sur les paysages

**Attribution d'une subvention au titre
de la création d'un verger-école**

Rapport n° CP/2011/903

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Dans le cadre de sa politique environnementale, le Département du Bas-Rhin a mis en place un dispositif d'aide à la création de verger-école.

Le département subventionne la création de vergers-écoles par les communes ou les associations et a fixé le taux de son intervention à 40 % du montant de l'investissement portant sur les plantations, plafonné à 15 000 €.

A ce titre, la commune d'Ergersheim a présenté un dossier pour la création d'un verger école, pour un montant de dépense subventionnable de 1 913,69 € représentant une subvention de 765,48 €.

En cas d'accord de votre part, un crédit total de 765,48 € serait à prélever sur l'enveloppe suivante :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15140	204-20414-738	7 633,04 €	2 800,31 €	765,48 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une subvention de 765,48 € à la commune d'ERGERSHEIM pour la création d'un verger-école.

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL